



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE RÉPARTITION ET DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX DÉPENSES DE LA MRC DES APPALACHES

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2023, le *Règlement numéro 217 établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC des Appalaches*.

Les personnes désirant prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section *Documentation*, sous la rubrique *Politiques et règlements*, du site Internet de la MRC des Appalaches (<https://www.mrcdesappalaches.ca/>). Une copie certifiée conforme du règlement est aussi disponible pour consultation aux bureaux de la MRC situés au 233, boulevard Frontenac Ouest (2^e étage) à Thetford Mines.

Donné à Thetford Mines, ce 23 novembre 2023.

Rick Lavergne
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC Règlement n° 217 – Règlement de répartition des quotes-parts

Personne donnant l'avis de publication	
Nom :	Alexandra Gosselin
Titre :	Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité/Ville :	Kinnear's Mills
Publication ou notification de l'avis	
Description de la manière dont l'avis a été publié ou notifié* :	Site web et bureau municipal
Date :	12 décembre 2023
Lieu :	120, rue des Églises, Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0
Heure :	11h25

* Pour les villes et municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes*, cet avis doit faire l'objet d'une parution dans le journal local.

Signature :  _____ Date : 2023-12-12 _____